

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du lundi 4 Mai entre la secrétaire de mairie, le maire et les enseignantes de l'école, il apparaît qu'une réouverture de l'école dès le mardi 12 Mai est prématurée au regard du protocole sanitaire (en pièce jointe et résumé ci-après) à mettre en place.

Le constat a été fait que les conditions de reprise pourraient être traumatisantes pour les plus jeunes et difficiles à mettre en place en si peu de temps, les petites communes ayant peu de personnel pour accomplir les nombreuses tâches demandées (garderie, cantine, ménage régulier et désinfection).

Il a donc été décidé que :

- l'école de Moulay restera **fermée** jusqu'au **lundi 1<sup>er</sup> Juin 2020.**

- **un service de garde assuré par les enseignantes et la mairie** sera mis en place pour les enfants dont les parents ont un métier inscrit dans la **liste des métiers ayant-droits** **SI** les parents n'ont **pas d'autre moyen de garde** et **UNIQUEMENT** sur le **temps de travail** de leurs parents (hors télétravail).

*A ce jour, voici la **liste des métiers ayants-droits** : personnel soignant (médecin, infirmière, Aide-soignant, ambulancier, pharmacien...), gendarme, pompier, travailleurs sociaux (ASE, PMI, AEMO, TISF...), personnel des écoles (ATSEM, AVS, AESH) et enseignants (uniquement s'ils doivent être présents au sein de leur établissement, hors télétravail), personnel de la préfecture impliqué dans la gestion de la crise.*

**Merci de prendre contact avec l'école pour bénéficier de ce service de garde et de présenter un justificatif indiquant votre profession.**

Cette mise en place du service de garde avec un petit nombre d'enfants va permettre aux enseignantes et au personnel périscolaire de tester la mise en place le protocole sanitaire avec peu d'élèves et de faire les aménagements nécessaires pour pouvoir accueillir de manière sécurisée, début Juin (si les conditions sanitaires le permettent) des groupes d'élèves plus nombreux (une semaine sur 2 en fonction des niveaux, sous réserve pour les PS/MS pour qui il est très compliqué d'appliquer les gestes barrière).

En cas de besoin pour votre employeur, la directrice de l'école peut fournir une attestation si vous le demandez.

Merci de votre compréhension,

L'équipe enseignante : Mme Fouliard, Mme Boulanger et Mme Rousseau  
Le Maire, M Bordelet

### **Résumé du PROTOCOLE SANITAIRE et réflexion sur sa mise en place à l'école de Moulay**

Le protocole sanitaire pour les écoles s'appuie sur cinq fondamentaux :

1. **Le maintien de la distanciation physique**

- entre les élèves ***(dans la mesure du possible pour les plus jeunes ?)***
- entre les parents et personnels de l'école :
- entre les élèves et les personnels de l'école.

**LES PARENTS NE POURRONT PAS ENTRER DANS LES BATIMENTS DE L'ECOLE**

- dépôt des enfants à la porte bleue :
  - accueil par **ATSEM** pour les maternelles qui les oriente vers les WC et salle peinture (classe) où l'enseignante les récupère.
  - Accueil par Camille (service civique) à la porte bleue en haut des marches pour les élèves d'élémentaire qui les oriente vers les WC puis leur classe (sens de circulation).
- sens de circulation à respecter pour se déplacer : rubalise, fléchage, marque tous les 1m.
- au moins 1m entre les bureaux dans l'organisation des classes. Pas de bureau face à face.
- interdiction de se déplacer dans la classe ou dans l'école sans autorisation.
- Sieste : **Besoin de personnel -> Qui surveille ?**
  - lits à 1m les uns des autres
  - chaque élève ramène son sac de couchage et repart avec le soir.

## 2. **L'application des gestes barrière :**

- lavages très fréquents des mains à l'eau et au savon (**au minimum 10 fois par jour**) **ATSEM**
  - à l'arrivée à l'école,
  - avant et après la récréation,
  - avant et après les repas,
  - avant et après être allé au WC,
  - après s'être mouché/avoir/éternuer/avoir touché un objet ou une personne,
  - avant de quitter l'école,
  - en arrivant à la maison.
- pas de partage du matériel :
  - Récréation/Sport : pas de ballon, ni de vélo, ni trottinette, de structure de jeux...
  - Pas de coin jeux en classe : ni de livres, de jeux de construction, de poupée ou de dinette, ...
  - pas de ramassage des copies ou des cahiers par les enseignants.
  - Prévoir pots individuels en maternelle, trousse en élémentaire.
  - Pas d'utilisation du matériel informatique par les élèves.
- Chaque élève repart avec tout son matériel tous les soirs.
- Port du masque :
  - **interdit** en maternelle
  - **non recommandé** du CP au CM2 peuvent en être équipés par leur famille, s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.
  - **obligatoire** pour les adultes
- Maintien des portes ouvertes pour éviter les contacts.
- Chaque élève a son sachet de mouchoirs en papier personnel sur sa table.

## 3. **La limitation du brassage des élèves :**

- **Groupe** : 10 Maxi en maternelle / 15 Maxi en élémentaire MAIS 4m<sup>2</sup> par élève (sauf ceux contre le mur) pour respecter la distanciation
  - en maternelle : classe de 30m<sup>2</sup> donc **MAXI 8 élèves accueillis à la fois.** Avec ATSEM
  - en élémentaire : classe de 57m<sup>2</sup> donc **15 élèves MAXI** (*sous réserve de pouvoir disposer les bureaux* et du choix pédagogique des enseignants quant à la constitution des groupes)
- Les groupes constitués ne doivent pas changer et éviter de se croiser
  - Semaine impaire : élèves de GS (4), CE1(5), CE2(10), CM2(11)
  - Semaine paire : élèves de GS (4), CP(14), CM1(10)
- récréations en décalé (planning) : les classes ne se croisent pas.
- cantine dans la classe avec boîte repas et couverts. **Besoin de personnel**(surveillance/nettoyage)
- Horaires de garderie restreints **Besoin de personnel**
- Accueil des ayants droits quand leur groupe n'est pas accueilli : dans la classe tant que l'effectif le permet. Sinon un service de garde communal en complément ? **Besoin de personnel**

## 4. **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

- Désinfection des salles de classes et couloirs tous les soirs. **Besoin de personnel**
- Vidage des poubelles quotidien.
- Nettoyage des sanitaires et des points contacts (poignées de porte) plusieurs fois par jour. **Besoin de personnel**
- Aération des classes pendant 10 à 15 minutes :
  - avant l'arrivée des élèves,
  - pendant chaque récréation,
  - au moment du déjeuner
  - le soir pendant le nettoyage des locaux

## 5. **La formation, l'information et la communication :**

- à la maison, explication des parents vers leurs enfants sur les comportements à avoir, sur le fait que les adultes seront masqués (+ visièrre) et ne pourront pas les toucher
- à l'école lors de la rentrée et tous les jours sur les gestes « barrière »
- lien parents/école : lors de la reprise de l'école, engagement des parents
  - à ne pas mettre l'enfant si lui ou sa famille est malade,
  - à venir le chercher au plus vite en cas d'apparition de fièvre,
  - à mettre les enfants à l'école les jours convenus (semaine paire ou impaire) ou à faire l'instruction à domicile (jusqu'à nouvel ordre).
  - A vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive et leur autonomie.